



Plus de nouvelles avocate, oublie dépôt conclusions

Par Alexandrine

Bonjour,

Bénéficiaire de l'AJ j'ai sollicité une avocate pour me défendre concernant une affaire de logement loué sans diagnostic plomb, j'ai réalisé des travaux de rafraichissement et malheureusement je suis tombée malade, avec un taux de plomb 6 x supérieur aux valeurs de surveillance médicale, j'ai également perdu mes deux chats.

Mon problème est le suivant: mon avocate depuis plusieurs mois ne me donne aucune nouvelle, j'ai téléphoné, je me suis rendu sur place, des dizaines de mails, maintenant également des lettres avec AR, rien, notre dernier échange porte sur le fait qu'elle a oublié de déposer les conclusions dans les délais, je suis totalement perdue, que dois-je faire ? Si je perds le procès en appel (gagné en première instance), puis-je faire jouer la responsabilité de l'avocat ?

Merci par avance

Par vivi2501

bonjour

vous pouvez écrire, dans un premier temps, au chef de greffes du tribunal en charge de votre dossier et lui adresser en LRAR une photocopie des conclusions de votre avocate ainsi qu'une lettre explicative sur l'impossibilité de rentrer en contact avec votre avocate avant d'engager sa responsabilité devant un tribunal pour obtenir des dommages et intérêts. Vous devez être en mesure de prouver l'incompétence de l'avocat au regard de votre affaire

Par Nihilscio

Bonjour,

Si l'audience est proche, demandez un report. Ensuite cherchez un nouvel avocat.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez informer le bâtonnier de votre avocat de son comportement.

salutations